MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)

Crédit IDA-71570-MG/Don IDA-E0830-MG – Madagascar - PPM STEP N°C 14-26/CN

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET N° C 14-26/CN
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LES AUDITS EXTERNES DES COMPTES DU PROJET - EXERCICES 2026/2027/2028

1. La République de Madagascar a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du PROJET **DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)** sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MiASA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit/don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LES AUDITS EXTERNES DES COMPTES DU PROJET / EXERCICES 2026/2027/2028 ».**

Les services de consultants (« les services ») consistent à exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet ainsi qu'il ressort des états financiers établis sur la base des informations financières, et s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Les livres comptables du projet servent de base à la préparation des états financiers et sont établis pour refléter les transactions financières relatives au projet.

Les Audits couvrent les exercices **2026/2027/2028.**

2. Les termes de référence détaillés (TDR) pour la mission peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessous (point 10).

3. L'Unité de Gestion du **PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)** invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services, et constituer un dossier de manifestation d'intérêt incluant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Un dossier de présentation du consultant, décrivant les expériences générales et les expériences Pertinentes par rapport à la présente mission ;
- Attestation ou certificat de bonne fin des expériences pertinentes ;
- Une copie certifiée de la carte statistique et de la carte fiscale à jour ;

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- **Le Statut/type du prestataire :** Firme ou Groupement de consultants firmes
- **Domaines d'expertise :**
  - un Cabinet d'audit et d'expertise comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes ;
  - être régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables membre de l'IFAC ;
  - ayant une connaissance du contexte malgache attestée par au moins trois expériences réussies d'audit financier sur le territoire sur les 5 dernières années et dont la performance a été jugée satisfaisante en cas d'audit de projets financés par la Banque sur les 3 dernières années
  - avoir au moins une expérience confirmée en audit financier des comptes de projets de développement, notamment ceux financés par les bailleurs de fonds internationaux.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, §3.14, §3.16 et §3.17 du « Règlement de Passation des Marchés, édition du septembre 2025 pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection au Moindre Coût (SMC)** énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h30 à 16h30.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (physique et/ou électronique en version word et pdf), sous enveloppe fermée mentionnant clairement sur l'enveloppe extérieure et dans l'objet de l'email l'objet et la référence de l'appel à manifestation d'intérêt au plus tard le **29 Octobre 2026 à 16 heures 00 minutes.** Le projet ne sera pas tenu responsable de la non réception des dossiers envoyées en cas d'erreur d'adresse (physique et électronique) de la part du remettant.

10. Adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus :

- Bureau du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires de Madagascar (FSRP), à la Direction du Génie Rural Nanisana, Enceinte BVPI- Antananarivo 101 - Madagascar
- Tél : +261 38 74 129 19
- Emails : oliva_rafali@yahoo.fr **cc : rpm.fsrp23@gmail.com; passation.fsrp@gmail.com ; spmvola.fsrp@gmail.com ; apmkwan.fsrp@gmail.com**

Antananarivo, le **15 Octobre 2026**

Le Coordonnateur National,



RAFALIMANANA Oliva